



# VotationTravail.fr

Depuis 4 mois, nous sommes des millions à nous être mobilisés : 1,3 millions sur la pétition « Loi travail non merci », 11 manifestations nationales rassemblant des centaines de milliers de personnes, dont 1,3 millions le 14 juin, la mobilisation des jeunes, l'interpellation des député-es, les débats sur les places avec « Nuit Debout », les grèves et maintenant la votation citoyenne (jusqu'au 28 juin) déjà organisée auprès de milliers de salarié-es, en particulier les Ingénieur-es, cadres et technicien-nes pour lesquels c'est l'occasion de prendre la parole sur le lieu de travail.

Le site [votationcitoyenne.fr](http://votationcitoyenne.fr) permet de recenser plus d'un millier de bureaux de vote et leurs résultats.

Pourtant au lieu de retirer son texte pour ouvrir des négociations sur d'autres bases, le gouvernement joue le passage en force, en réprimant les mobilisations et en se préparant à réutiliser le 49-3 pour contourner le vote de l'Assemblée nationale.

Les organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) appellent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-nes, retraité-es à se mobiliser à nouveau. La CGT appelle les salarié-es à se réunir sur leurs lieux de travail pour débattre de leurs revendications et des suites à donner, de la grève et de sa reconduction.

jeudi  
**23 juin**



mardi  
**28 juin**

**Pour les ingés, cadres, et techs, la #VotationTravail, c'est :**

## **Exprimer librement son point de vue au travail**

Bien souvent, au nom du « devoir de loyauté », les directions considèrent qu'il ne peut y avoir aucun avis différent du leur au sein de l'encadrement. La liberté d'expression, la citoyenneté n'ont pas leur place dans l'enceinte professionnelle.

D'une part, cette votation permet d'instaurer le débat avec nos collègues sur le contenu de la loi travail et de ses incidences sur notre quotidien ; et d'autre part, permet à chacun de s'exprimer sur le projet de loi travail et l'ouverture de réelles négociations avec les organisations syndicales, pour de nouveaux droits.

## **Participer pleinement à la mobilisation**

Depuis le départ, cette mobilisation a fait émerger une grande diversité de formes d'action en ligne et hors ligne, et de nombreuses initiatives pour favoriser le débat démocratique et l'expression des salarié-e-s. Cette votation citoyenne s'inscrit en complément des grèves et des manifestations pour permettre à toutes et tous de prendre la parole et s'impliquer dans le mouvement social. En créant le débat au travail nous souhaitons ouvrir des perspectives de réformes réellement porteuses de progrès économiques et sociaux.

# Loi Travail : c'est quoi le problème ?

## 1. Inversion de la hiérarchie des normes

- » Les accords d'entreprise pourront être moins favorables que la loi ou les conventions de branche.
- » Dumping social, concurrence entre salariés.

## 2. Travailler plus pour gagner moins

- » Possibilité de majorer 5 fois moins les heures supplémentaires par simple accord d'entreprise et de moduler le temps de travail sur 3 ans (reculant le déclenchement d'heures sup').
- » Incitation à étendre les forfaits jours avec des modalités de négociation dérogatoires dans les petites entreprises.

- » Un droit à la déconnexion en trompe l'œil (application au 1er janvier 2018 sans aucune valeur contraignante).

- » Possibilité pour l'employeur de modifier les dates de congés payés au dernier moment : un pas de plus dans le débordement de la vie professionnelle sur la vie privée en accroissant la flexibilité du salarié.

## 3. Facilitation des licenciements

- » Généralisation du chantage à l'emploi avec l'extension des accords de compétitivité aux entreprises sans difficulté économique.
- » Ceci permettra d'imposer aux salariés baisse de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement. Le gouvernement créé ainsi la flexi-précarité.

- » La réforme des licenciements économiques permet d'écartier le juge. Les licenciements boursiers sont légalisés.

## 4. Ubérisation du salariat

- » Le projet de loi crée une nouvelle catégorie, les travailleurs et travailleuses des plateformes (chauffeurs Uber, livreurs à vélo...) qui n'auraient plus la possibilité d'exiger la requalification de leur travail en contrat salarié.
- » Le gouvernement légalise le dumping et met les salariés français en concurrence avec des travailleurs soit disant indépendants qui ne bénéficient d'aucune protection sociale.

# Travail : la réforme que nous voulons

Oui, il faut des réformes ! L'objectif est de renouer avec le progrès social, environnemental et économique et répondre aux défis du 21ème siècle. Protéger l'emploi, maintenir l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, garantir la santé physique et mentale des salariés notamment à l'heure du numérique, voici les enjeux qui sont à mettre au cœur des négociations autour d'un nouveau code du travail.

## Travailler moins pour travailler toutes et tous et travailler mieux

Les gains de productivité permis par la révolution numérique fournissent l'occasion de réduire le temps et la charge de travail, et de combattre ainsi les épuisements professionnels qui touchent de plus en plus de cadres. La seule réforme qui ait permis de créer des emplois, c'est la réduction du temps de travail et les 35 heures.

## Redéfinir le statut de l'encadrement reconnu dans un nouveau statut du travailleur salarié

Le statut de l'encadrement doit permettre aux salariés qualifiés d'exercer pleinement leurs responsabilités. Il s'agit notamment de garantir :

- » La reconnaissance salariale de la qualification, déroulement de carrière et un droit à la mobilité. Ces dispositions sont fondamentales pour garantir l'égalité entre les femmes et les hommes et pour lutter contre le déclassement dont sont notamment victimes les jeunes diplômés.
- » Une protection sociale pour garantir la continuité du niveau de vie en cas de retraite, chômage, maladie ou projet familial, notamment pour les travailleurs du numérique.
- » L'exercice de l'éthique professionnelle et de la liberté d'expression, indispensable au plein exercice de la responsabilité. L'UGICT-CGT propose la mise en place d'un droit de refus, d'alerte, et d'alternative (dans lequel s'intégrerait un statut pour les lanceurs d'alerte) afin de garantir l'exercice du professionnalisme.

[ugict.cgt.fr/se-syndiquer](http://ugict.cgt.fr/se-syndiquer)

Nom ..... Prénom .....

Téléphone ..... E-Mail .....

Entreprise ou administration .....

Métier ..... Code postal .....